



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de membres :</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 31 Représentés : 2</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 33</p> <p>Date de la convocation : 21/04/2026</p> <p>Date d'affichage : 21/04/2026</p>	<p>de la commune de COGOLIN Séance du lundi 27 AVRIL 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept-avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Monsieur Rodolphe EPINEAU, 1^{er} adjoint,</p> <p>PRESENTS : Isabelle FARNET RISSO - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Nicolas PATACCHINI - Bernadette BOUCQUEY - Serge FINTZEL - Patrice DI PAOLO - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - Isabelle MELLANO - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Didier PARE - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Alain MARCHAIS - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI - Arnaud FERRARO -</p> <p>POUVOIRS : Caroline SINGER à Nicolas FOURNAUX Esméralda PIERQUIN à André VERRIEUX</p> <p>SECRÉTAIRE de SÉANCE : Amandine CLAURE</p>
--	---

L'article L 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en section de fonctionnement à 25 043 884,17 €, et en section d'investissement à 19 784 574,71 €.

Le rapport de présentation du budget adressé aux membres du conseil municipal présente le détail du budget et les évolutions par rapport au budget précédent.



N° 2026/04/27-15

BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Vu le débat d'orientation budgétaire du 2 avril 2026,
 Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,
 Vu le rapport de présentation du budget 2026 et la note synthétique,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

FONCTIONNEMENT			
Libellé du chapitre	Dépenses	Libellé du chapitre	Recettes
		002 : Excédent reporté	3 701 054,17
011 : Charges à caractère général	5 750 000,00	013 : Atténuations de charges	50 000,00
012 : Charges de personnel	10 900 000,00	70 : Produits des services	1 748 700,00
014 : Atténuations de produits	987 397,00	73 : Impôts & taxes	826 030,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 607 000,00	731 : Fiscalité locale	13 460 000,00
66 : Charges financières	180 000,00	74 : Dotations & participations	1 595 100,00
67 : Charges spécifiques	19 487,17	75 : Autres produits gestion courante	3 560 000,00
Dépenses réelles	19 443 884,17	77 : Produits spécifiques	3 000,00
023 : Virement à la section d'investissement	4 100 000,00	Recettes réelles	24 943 884,17
042 : Opérations d'ordre	1 500 000,00	042 : Opérations d'ordre	100 000,00
Dépenses d'ordre	5 600 000,00	Recettes d'ordre	100 000,00
Total Dépenses	25 043 884,17	Total Recettes	25 043 884,17



N° 2026/04/27-15
BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

INVESTISSEMENT			
Libellé du chapitre	Dépenses	Libellé du chapitre	Recettes
10 : Dotations & réserves	0,00	001 : Solde d'exécution reporté	3 761 534,52
13 : Subventions d'investissement	1 000,00	10 : Dotations & réserves	3 200 000,00
16 : Remboursement d'emprunts	840 000,00	13 : Subventions d'investissement	325 000,00
20 : Immobilisations incorporelles	570 030,00	16 : Emprunts & dettes assimilées	3 002 628,00
204 : Subventions d'équipement versées	350 000,00	204 : Subventions d'équipement versées	0,00
21 : Immobilisations corporelles	1 702 200,00	Recettes réelles	10 289 162,52
23 : Immobilisations en cours	7 058 246,50	021 : Virement de la section de fonctionnement	4 100 000,00
Dépenses réelles	10 521 476,50	024 : Produits des cessions	0,00
040 : Opérations d'ordre	100 000,00	040 : Opérations d'ordre	1 500 000,00
041 : Opérations patrimoniales	140 000,00	041 : Opérations patrimoniales	140 000,00
Dépenses d'ordre	240 000,00	Recettes d'ordre	5 740 000,00
Total Propositions nouvelles	10 761 476,50	Total Propositions nouvelles	16 029 162,52
RAR 2025	9 023 098,21	RAR 2025	3 755 412,19
Total Dépenses	19 784 574,71	Total Recettes	19 784 574,71

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits à **L'UNANIMITE**.

Le premier adjoint,

Le secrétaire,

Rodolphe EPINEAU

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérécourse Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 s'équilibre en section de **fonctionnement** à **25 043 884,17 €**, et en section d'**investissement** à **19 784 574,71 €**.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT s'élèvent à 19 443 884,17 € soit +5,26 % par rapport au budget primitif 2025 et comprennent :

Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'élèvent à **5 750 000 €** soit une baisse de 50 000 € par rapport au budget 2025 ; elles représentent 29,63 % des dépenses réelles de la section.

Chapitre 012 : Les charges de personnel constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (56,35 % des dépenses réelles contre 55,76 % au BP 2025 et 59,2% en moyenne pour les communes de la strate) et sont évaluées en 2026 à **10 900 000 €** (+ 600 000 € soit +5,83 % par rapport au BP 2025 et +4,53 % par rapport au réalisé).

Le chapitre comprend l'augmentation des rémunérations liée au glissement vieillesse technicité (GVT) pour environ 20 k€, l'augmentation du SMIC de 1,18% à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant des titres restaurant en année pleine (238 600 € soit +137 750 €) et l'augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) fixé à 37,65 % en 2026, contre 34,65 % en 2025. Pour rappel, ce taux doit augmenter progressivement les années suivantes pour atteindre 43,65 % en 2028.

Chapitre 65 : Les transferts versés (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **1 607 000 €** soit une augmentation de 186 000 € (+13,09 %), avec notamment l'indemnité d'arrêt de chantier à verser au titulaire du marché de la piste cyclable (environ 187 k€), et la création d'une ligne pour les frais d'inhumation des indigents au cours de l'année 2025 mais qui ne figurait pas au budget primitif (+ 2 000 €).

La subvention versée au CCAS augmente de 10 000 € et s'élève à 140 000 €.

Les crédits relatifs aux **subventions aux associations** sont au même niveau que l'an passé et s'élèvent à 200 000 €.

D'autre part, certaines dépenses sont en baisse :

- les indemnités et charges des élus (206 000 €) baissent de 11 600 € par rapport au BP 2025,
- les **contributions aux organismes de regroupement** (syndicats intercommunaux : 24 100 €) diminuent de 3 670 €,
- les autres participations baissent de 2 000 € (il s'agit de la participation communale à la gestion des crèches, la crèche de Cogolin Plage n'étant pas encore en fonction).

Enfin, les **redevances** sont prévues à hauteur de 50 900 € (+5 355 €), avec la redevance versée à l'Etat pour la concession de la plage (43 400 €) et les redevances versées à la SACEM et autres organismes similaires (7 500 €).

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Ce chapitre s'élève à **987 397 €** en hausse de 227 397 € (+5,09 %) et intègre :

- le reversement sur la fiscalité : **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) d'un montant de 704 671 € (inchangé),
- la prise en charge d'**une partie du FPIC** afin de partager l'effort porté par la communauté de communes et de participer au rétablissement des équilibres budgétaires de cette dernière, pour un montant de 154 726 € correspondant à 25,35% du montant dont devrait s'acquitter la commune par application de la répartition de droit commun,

- le reversement de la part départementale de la taxe de séjour et de la **taxe additionnelle destinée** à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour un montant de 111 000 €,
- et un montant de 17 000 € correspondant aux dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants (+2 000 €).

Chapitre 66 : Le remboursement des intérêts de la dette est prévu à hauteur de **180 000 €**, soit +10 000 € par rapport à 2025.

Chapitre 67 : Les charges spécifiques s'élèvent à **19 487,17 €** (-2 100,61 €) pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors reprise du résultat 2025) s'élèvent à 21 242 830 € et augmentent de 897 190 € (+4,41 %).

Chapitre 70 : Les produits des services s'élèvent à **1 748 700 €** en augmentation de 148 700 € par rapport au budget 2025 (+9,29 %), intégrant les redevances de stationnement et le FPS à hauteur du réalisé 2025 (+95 000 €) alors que la prévision au BP 2025 avait anticipé une baisse du fait des travaux sur le parking de la République (-65 k€), l'augmentation des participations de la CAF (+37 k€) et des recettes des cantines et du périscolaire (770 000 €, soit +17 700 €).

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce chapitre ne comprend plus que l'attribution de compensation versée par la communauté de communes dont le montant demeure inchangé en l'absence de nouveaux transferts de compétences et donc de charges ; elle s'élève à 826 030 €.

Chapitre 731 : Le produit des impôts et taxes s'élève à **13 460 000 €** et augmente de 280 000 € (+2,12 %). Il représente plus de 63 % des recettes réelles de la section.

Ce chapitre comprend essentiellement le produit de la fiscalité locale qui s'élève pour 2026 à 11 475 000 € (+65 000 € par rapport au BP 2025), avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 0,8 % contre 1,7 % en 2025) et un maintien des taux communaux.

Ce chapitre comprend aussi :

- la **taxe additionnelle aux droits de mutation** prévue à hauteur de 1 050 000 € (+150 000 €),
- la **taxe sur l'électricité** pour 430 000 € (inchangée),
- la **taxe de séjour** pour 320 000 € (+60 000 €),
- la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** pour 130 000 € (+10 000 €),
- les **droits de place sur les marchés** pour 55 000 € (-5 000 €).

Chapitre 74 : Ce chapitre s'élève à **1 595 100 €**, en baisse de 144 900 €.

La **DGF (dotation forfaitaire)** pour 2026 s'élève à **1 351 355 €** soit -140 645 € (-9,43 %) par rapport au BP 2025 et -181 121 € par rapport au réalisé.

Les **compensations d'exonérations de taxes foncières** sont prévues à hauteur de **50 775 €** contre 50 000 € au BP 2025 et 50 630 € au CFU.

La **compensation de perte de THLV** est prévue au même niveau qu'en 2025 (143 250 €).

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante sont prévus à hauteur de **3 560 000 €** soit une augmentation de 635 390 € (+21,73 %) par rapport au BP 2025 et 14,87 % par rapport au réalisé 2025, du fait du reversement de l'excédent du budget annexe à hauteur de 545 400 €, de la redevance portuaire (+50 590 €), des revenus des immeubles (+28 600 €) et des redevances pour concessions (plage, cinéma, tennis et affichage +9 500 €).

Ces produits comprennent :

- la redevance portuaire pour 2 674 000 €, soit +1,93 %,

- les redevances des concessionnaires (plage : 102 700 €, concession de plage 9 700 €, tennis 7 000 € et cinéma 1 000 €),
- les loyers pour 116 600 €,
- et les remboursements divers (sinistres et charges locatives) pour 41 300 €.

Chapitre 77 : Les produits spécifiques sont prévus à hauteur de **3 000 €** (-2 000 €) et ne concernent plus que les régularisations sur exercices antérieurs (mandats annulés).

Chapitre 013 : Les atténuations de charges (remboursement de frais de personnel pour maladies, contrats aidés, ...) sont prévues à hauteur de **50 000 €**, soit -20 000 € par rapport au BP 2025 mais +1 116 € par rapport au réalisé.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT s'élèvent à 10 521 476,50 € hors reports

S'y ajoutent les reports de l'exercice 2025 pour 9 023 098,21 € soit un total de 19 544 574,71 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 13 : Des crédits à hauteur de 1 000 € sont prévus pour d'éventuels remboursements de taxes d'urbanisme ou de subventions.

Chapitre 16 : Le remboursement en capital de la dette s'élève à 830 000 € (-105 000 €) auquel s'ajoute le remboursement des cautions pour 10 000 €.

Au 1^{er} janvier 2026, la **dette communale se compose de 13 emprunts** et s'élève à 6 251 817 € (contre 5 151 400,89 € au 01/01/2025), comprenant le nouvel emprunt souscrit en 2025 de 2 M€. Le taux moyen de la dette s'élève à 2,42 % et sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 9 mois.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT s'élèvent à 9 680 476,50 € et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 20 : **570 030 €** comprenant des frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour 378 000 €, des frais de documents d'urbanisme pour 50 000 €, des licences et logiciels pour 134 030 €, et des frais d'insertion pour 8 000 € (publicité des marchés publics).

Chapitre 204 : **350 000 €** sont prévus pour les subventions d'équipement versées aux personnes privées pour les ravalements de façades (50 k€), une participation au SYMIELECVAR pour l'enfouissement des réseaux (100 000 €) et les fonds de concours à verser à la communauté de communes pour les travaux d'extension de réseau d'eau au titre de la défense incendie (184 800 €) et la pose de conteneurs enterrés (15 200 €).

Chapitre 21 : **1 702 200 €** comprenant :

- des acquisitions foncières pour 470 000 €,
- des véhicules & matériel roulant (378 000 €),
- du mobilier pour tous les services (260 000 €),
- de l'équipement pour les cantines et accueils de loisirs (184 938 €),
- du mobilier urbain (100 000 €),
- du matériel informatique pour les services (92 750 €),
- des matériels sportifs (59 300 €),
- du matériel pour les animations culturelles & les manifestations (56 600 €),
- des matériels divers pour tous les services (25 262 €),
- des plantations pour les espaces verts (25 000 €),
- du matériel informatique & du mobilier pour les écoles (19 300 €),
- de l'équipement pour la police et le CCFF (16 050 €),

- et des crédits pour les travaux d'exhumations (15 000 €).

Chapitre 23 : 7 058 246,50 € comprenant :

- des travaux de voirie pour 1 850 000 €, comprenant notamment des crédits pour la réalisation du rond-point de la poste (400 000 €) et la réfection du pont du Val d'Astier (350 000 €), des travaux liés à la pose de fibre pour les bâtiments communaux et la vidéoprotection (400 000 €) et la campagne de traçages au sol ainsi que la maîtrise d'œuvre pour les travaux de 3^{ème} phase dans la galerie du Rialet et des travaux divers :
 - Création de stationnements Chemin du Carry
 - Mise en sens unique et création de parking rue Beausoleil
 - Restructuration de l'avenue Clemenceau
 - Réfection du réseau pluvial Pisan/Marceau
 - Réfection de chaussée et création de parking chemin des Fourches
 - Mise en sécurité des passages piétons
 - Réfection de la clôture et rehaussement du container aux Jardins Partagés
- L'aménagement du stade synthétique à la place de la pelouse (1,2 M€)
- Les travaux dans les bâtiments sont prévus à hauteur de 4 008 246,50 € avec notamment :
 - Les travaux d'aménagement de la Maison des associations – hub jeunesse dans les locaux de l'ancien hôtel du Golfe pour un montant de 2 M€,
 - l'aménagement des locaux pour les archives communales au sein du CTM (600 000 €),
 - des travaux dans les écoles et les cantines pour 580 000 €,
 - des travaux dans les équipements sportifs (100 000 €)
 - et le reste pour la mise aux normes et l'entretien des divers bâtiments communaux.

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors reprise du résultat 2025) s'élèvent à 6 527 628 €

Auxquelles s'ajoutent les reports de 3 755 412,19 € soit un total de 10 283 040,19 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 10 : Les dotations, fonds & réserves s'élèvent à **3 200 000 €** (comme en 2025) et représentent plus de 90 % des recettes réelles de la section.

Elles comprennent le fonds de compensation pour la TVA pour 450 000 € (+150 000 €), la taxe d'aménagement pour 250 000 € (-50 000 €) et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 500 000 € (-100 000 €).

Chapitre 13 : Les subventions sont prévues à hauteur de 325 000 €.

Il s'agit des subventions attendues de l'Etat, de la région ou du département (100 000 €) et de la participation pour amendes de police (225 000 €).

Chapitre 16 : Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 3 002 628 € correspondant à la prévision d'un emprunt nouveau de 3M€ et aux dépôts & cautionnements reçus.

Enfin, le programme d'investissement est financé, pour le reste, par :

- l'**autofinancement prévisionnel** dégagé par la section de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement) pour 5 500 000 €
- le virement de la section de fonctionnement (4,1 M€)
- et les dotations aux amortissements et provisions pour 1 500 000 €.



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIM

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 083-218300424-20260427-DCM20260427_15-BF

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux et est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en conseil municipal le 2 avril 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc.) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, festivités...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 s'élèvent à **25 043 884,17 €**.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2026 s'élèvent à **25 043 884,17 €**.

A la fin de l'exercice budgétaire, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Au budget primitif, cet autofinancement prévisionnel apparaît sous la forme d'un prélèvement sur la section de fonctionnement (en dépenses) pour financer la section d'investissement (en recettes) et par les dotations aux amortissements et provisions (dépenses d'ordre entre sections).

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement pour notre commune est passée de 2 973 907 € en 2013 à 1 532 476 € en 2025 et s'élève à 1 351 355 € en 2026.

Il faut donc sans cesse veiller à la maîtrise des dépenses grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics mais aussi à l'optimisation des recettes pour maintenir un équilibre et une épargne suffisante pour financer les investissements.

Comme les années précédentes, l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement sera donc plafonnée en fonction de la dynamique des recettes, ce qui évitera à notre commune de connaître un « effet ciseaux », comme dans de nombreuses communes de la même strate démographique que la nôtre.

Pour ce faire, tous les leviers d'amélioration du fonctionnement et de la performance de l'administration seront activés pour assurer la qualité des services rendus aux Cogolinois, malgré les fortes contraintes qui pèsent sur notre commune.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	5 750 000,00 €	Excédent reporté	3 701 054,17 €
Dépenses de personnel	10 900 000,00 €	Recettes des services	1 748 700,00 €
Autres dépenses de gestion courante	1 607 000,00 €	Impôts et taxes (dont 826 030 de reversement de l'EPCI)	14 286 030,00 €
Dépenses financières	180 000,00 €	Dotations et participations	1 595 100,00 €
Dépenses exceptionnelles	19 487,17 €	Recettes exceptionnelles	3 000,00 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	987 397,00 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	50 000,00 €
		Autres recettes de gestion courante	3 560 000,00 €
Total dépenses réelles	19 443 884,17 €	Total recettes réelles	24 943 884,17 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 500 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	100 000,00 €
Virement à la section d'investissement	4 100 000,00 €		
Total général	25 043 884,17 €	Total général	25 043 884,17 €

Il existe trois principaux types de **recettes** de fonctionnement :

- Les **impôts locaux et taxes diverses** : ils sont évalués pour 2026 à 14 286 030 € (plus de 67 % des recettes réelles) et comprennent la fiscalité directe (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières) pour 11 475 000 €, l'attribution de compensation versée à la commune par la communauté de communes pour compenser la perte de fiscalité des entreprises transférée à cette dernière du fait du passage à la fiscalité professionnelle unique pour 826 030 €, et les taxes diverses : droits de mutation (1 050 000 €), taxe sur l'électricité (430 000 €), taxes de séjour (320 000 €), enseignes (130 000 €) et droits de place sur les marchés pour le solde ;
- Les **dotations versées** par l'Etat ou d'autres partenaires : elles représentent 1 595 100 € pour notre commune en 2026 et la principale est la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat pour un montant de 1 351 355 € ;
- Les **recettes encaissées au titre des prestations** fournies à la population ou provenant de l'exploitation du domaine public (1 748 700 € en 2026, soit une augmentation de 148 700 € par rapport au budget 2025) ou provenant de l'exploitation du **patrimoine communal** (redevances des concessionnaires ou loyers) à hauteur de 3 560 000 € en 2026 (soit +635 390 € par rapport à 2025), incluant la redevance portuaire qui est passée de 300 000 € en 2017 à plus de 2,67 millions en 2026 mais également une ressource supplémentaire cette année provenant de la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget annexe à hauteur de 545 400 €.

En ce qui concerne les **dépenses**, les **dépenses courantes** (charges à caractère général) représentent plus de 29 % des dépenses réelles.

Elles évoluent en fonction de l'évolution des prix des matières premières, des fournitures et des services et s'élèvent en 2026 à **5 750 000 €** soit -50 000 € par rapport budget 2025.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses réelles de fonctionnement (56,35 % contre 59,2% en moyenne pour les communes de la strate) et sont prévues en 2026 à hauteur de **10 900 000 €** (+5,83 % par rapport au budget 2025 et +4,53 % par rapport au réalisé).

Ce montant intègre l'augmentation des rémunérations liée au glissement vieillesse technicité (GVT) pour environ 20 000 €, l'augmentation du SMIC de 1,18% à compter du 1er janvier 2026, le montant des titres restaurant en année pleine (238 600 € soit +137 750 €) et l'augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) fixé

à 37,65 % en 2026, contre 34,65 % en 2025. Pour rappel, ce taux doit augmenter les années suivantes pour atteindre 43,65 % en 2028.

Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs municipaux se répartissent comme suit :

Statut	Sexe		Total
	H	F	
Titulaires	88	103	191
Non titulaires	15	29	44
Stagiaires	8	9	17
TOTAL	111	141	252

La commune emploie une large majorité de titulaires et de stagiaires (82,50 %). Parmi les 191 titulaires, 22 sont actuellement en disponibilité ou en détachement (11,46 %).

La filière technique représente 41% des effectifs devant la filière administrative 22%, la filière animation 18% et la police municipale 9%.

En 2026 comme les années précédentes, plus de 9 agents sur 10 relèvent de la catégorie C (89,20%) et près de 56% sont des femmes.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **1 607 000 €** soit une augmentation de 186 000 € (+13,09 %), avec notamment l'indemnité d'arrêt de chantier à verser au titulaire du marché de la piste cyclable (environ 187 000 €), et la création d'une ligne pour les frais d'inhumation des indigents au cours de l'année 2025 mais qui ne figurait pas au budget primitif (+ 2 000 €).

La subvention versée au CCAS augmente de 10 000 € et s'élève à 140 000 €.

Les crédits relatifs aux subventions aux associations sont au même niveau que l'an passé et s'élèvent à 200 000 €.

D'autre part, certaines dépenses sont en baisse :

- les indemnités et charges des élus (206 000 €) baissent de 11 600 € par rapport au BP 2025,
- les contributions aux organismes de regroupement (syndicats intercommunaux : 24 100 €) diminuent de 3 670 €,
- les autres participations baissent de 2 000 € (il s'agit de la participation communale à la gestion des crèches, la crèche de Cogolin Plage n'étant pas encore en fonction).

Enfin, les redevances sont prévues à hauteur de 50 900 € (+5 355 €), avec la redevance versée à l'Etat pour la concession de la plage (43 400 €) et les redevances versées à la SACEM et autres organismes similaires (7 500 €).

Les charges financières (intérêts des emprunts) s'élèvent à **180 000 €**, soit +10 000 € par rapport à 2025.

Les charges spécifiques s'élèvent à **19 487,17 €**. Il s'agit des crédits concernant les titres annulés sur exercices antérieurs.

Les autres dépenses (atténuations de produits) s'élèvent à **987 397 €** en hausse de 227 397 € (+5,09 %) et comprennent :

- le reversement sur la fiscalité : FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) d'un montant de 704 671 €,
- la prise en charge d'**une partie du FPIC** auparavant supporté en totalité par la communauté de communes, pour un montant de 154 726 € correspondant à 25,35% du montant dont devrait s'acquitter la commune par application de la répartition de droit commun,
- le reversement de la part départementale de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle destinée à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour un montant de 111 000 €,
- et un montant de 17 000 € correspondant aux dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les logements vacants (+2 000 €).



III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ;

- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les éventuelles ressources financières obtenues par la souscription d'emprunt.

Enfin, le financement de ces projets est obtenu par l'autofinancement dégagé par la différence entre les dépenses et les recettes réalisées.

Le budget d'investissement est composé de deux types de crédits : les crédits nouveaux votés pour le budget de l'exercice à venir ou en cours (ici 2026) et les crédits de reports de l'exercice précédent qui correspondent à des dépenses ou des recettes engagées juridiquement mais qui n'ont pas fait l'objet de paiement ou d'encaissement sur l'exercice précédent.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts & cautions	840 000,00 €	Solde d'investissement reporté	3 761 534,52 €
Travaux de bâtiments	4 008 246,50 €	FCTVA & taxe d'aménagement	700 000,00 €
Travaux d'aménagement de terrains	1 200 000,00 €	Mise en réserves	2 500 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	1 850 000,00 €	Cessions d'immobilisations	
Autres dépenses (études, subventions versées)	920 030,00 €	Subventions	325 000,00 €
Matériels & acquisitions foncières	1 702 200,00 €	Emprunt & cautions	3 002 628,00 €
Autres dépenses (versements de taxes)	1 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	4 100 000,00 €
Ecritures d'ordre	240 000,00 €	Ecritures d'ordre	1 640 000,00 €
Total 2026	10 761 476,50 €	Total 2026	16 029 162,52 €
Reports 2025	9 023 098,21 €	Reports 2025	3 755 412,19 €
Total général	19 784 574,71 €	Total général	19 784 574,71 €

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- des travaux de voirie pour 1 850 000 €, comprenant notamment des crédits pour la réalisation du rond-point de la poste (400 000 €) et la réfection du pont du Val d'Astier (350 000 €), des travaux liés à la pose de fibre pour les bâtiments communaux et la vidéoprotection (400 000 €) et la campagne de traçages au sol ainsi que la maîtrise d'œuvre pour les travaux de 3^{ème} phase dans la galerie du Rialet et des travaux divers :
 - Création de stationnements Chemin du Carry
 - Mise en sens unique et création de parking rue Beausoleil
 - Restructuration de l'avenue Clemenceau
 - Réfection du réseau pluvial Pisan/Marceau
 - Réfection de chaussée et création de parking chemin des Fourches
 - Mise en sécurité des passages piétons
 - Réfection de la clôture et rehaussement du container aux Jardins Partagés
- L'aménagement du stade synthétique à la place de la pelouse (1,2 M€)
- Les travaux dans les bâtiments sont prévus à hauteur de 4 008 246,50 € avec notamment :
 - Les travaux d'aménagement de la Maison des associations – hub jeunesse dans les locaux de l'ancien hôtel du Golfe pour un montant de 2 M€,
 - l'aménagement des locaux pour les archives communales au sein du CTM (600 000 €),
 - des travaux dans les écoles et les cantines pour 580 000 €,
 - des travaux dans les équipements sportifs (100 000 €)
 - et le reste pour la mise aux normes et l'entretien des divers bâtiments communaux.
- Au niveau des acquisitions & de l'entretien du patrimoine, on peut citer :
 - des acquisitions foncières pour 470 000 €,
 - des véhicules & matériel roulant (378 000 €),
 - du mobilier pour tous les services (260 000 €),
 - de l'équipement pour les cantines et accueils de loisirs (184 938 €),
 - du mobilier urbain (100 000 €),
 - du matériel informatique pour les services (92 750 €),
 - des matériels sportifs (59 300 €),
 - du matériel pour les animations culturelles & les manifestations (56 600 €),
 - des matériels divers pour tous les services (25 262 €),
 - des plantations pour les espaces verts (25 000 €),
 - du matériel informatique & du mobilier pour les écoles (19 300 €),
 - de l'équipement pour la police et le CCFF (16 050 €),
 - et des crédits pour les travaux d'exhumations (15 000 €).

Les principales ressources sont :

- Les dotations, fonds & réserves qui s'élèvent 3 200 000 € et représentent plus de 90 % des recettes réelles de la section. Elles comprennent le fonds de compensation pour la TVA pour 450 000 €, la taxe d'aménagement pour 250 000 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 500 000 €.
- Les subventions sont prévues à hauteur de 325 000 €. Il s'agit des subventions susceptibles d'être mobilisés auprès de nos partenaires (Etat, région et département) et de la participation pour amendes de police (225 000 €).
- Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 3 002 628 € correspondant à la prévision d'un emprunt nouveau de 3M€ et aux dépôts & cautionnements reçus.

Enfin, le programme d'investissement est financé, pour le reste, par :

- l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement pour 5 500 000 € (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles)
- le virement de la section de fonctionnement (4,1 M€)
- et les dotations aux amortissements et provisions pour 1 500 000 €.

IV. Les données synthétiques du budget

a) Les masses budgétaires du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 043 884,17	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 043 884,17
DEPENSES REELLES	19 443 884,17	RECETTES REELLES	21 242 830,00
		Résultat 2025 reporté	3 701 054,17
DEPENSES D'ORDRE	5 600 000,00	RECETTES D'ORDRE	100 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 784 574,71	RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 784 574,71
DEPENSES REELLES	10 521 476,50	RECETTES REELLES	6 527 628,00
		Résultat 2025 reporté	3 761 534,52
DEPENSES D'ORDRE	240 000,00	RECETTES D'ORDRE	5 740 000,00
<i>Reports n-1</i>	<i>9 023 098,21</i>	<i>Reports n-1</i>	<i>3 755 412,19</i>

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés

Il s'agit d'agréger les deux budgets de la ville : le budget principal et le budget « immeubles de rapport ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 256 266,32	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 256 266,32
DEPENSES REELLES	20 161 266,32	RECETTES REELLES	21 882 830,00
DEPENSES D'ORDRE	6 095 000,00	RECETTES D'ORDRE	126 925,00
		Résultat n-1 reporté	4 246 511,32
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 335 742,44	RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 335 742,44
DEPENSES REELLES	11 986 019,66	RECETTES REELLES	6 533 628,00
DEPENSES D'ORDRE	266 925,00	RECETTES D'ORDRE	6 235 000,00
		Résultat n-1 reporté	4 811 702,25
<i>Reports</i>	<i>9 082 797,78</i>	<i>Reports</i>	<i>3 755 412,19</i>

c) L'état de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, la dette communale se compose de 13 emprunts et s'élève à 6 251 817 € (contre 5 151 400,89 € au 01/01/2025), comprenant le nouvel emprunt souscrit en 2025 de 2 M€.

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,42 % et sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 9 mois.

Le remboursement en capital de la dette s'élève en 2026 à 830 000 € auquel s'ajoute le remboursement des cautions pour 10 000 €.

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 180 000 €.

d) L'épargne

Les efforts de maîtrise des dépenses ont porté leurs fruits combinés à une augmentation des recettes, améliorant ainsi l'épargne nette de façon régulière entre 2020 et 2023.

Celle-ci, qui correspond à l'autofinancement disponible à la clôture de l'exercice pour financer les dépenses d'équipement, s'est élevée à 2,8 M€ en 2025 contre 3,3 M€ en 2024 et est anticipée à la baisse les années suivantes du fait notamment de la hausse des dépenses courantes telles que la participation communale à la concession de service pour la gestion des crèches et l'augmentation des charges de personnel mais reste toutefois positive à condition de maintenir la pression sur les dépenses et poursuivre l'amélioration des recettes, ce qui permettra de financer le programme d'investissement.

Il faudra donc maintenir la pression sur les dépenses et poursuivre l'amélioration des recettes pour maintenir le niveau d'épargne les années suivantes.

e) Principaux ratios : au 1^{er} janvier 2026, la population légale de la commune est de 12 448 habitants (contre 12 223 en 2025)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2024)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 553,97	1 239
Produit des impositions directes/population	921,03	692
Produit des impositions directes + reversements/population	1 000,35	899
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 706,53	1 450
Dépenses d'équipement brut/population	1 453,30	388
Encours de dette/population	502,21	822
DGF/population	108,56	176
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,35 %	59,2 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (marge d'autofinancement courant)	95,02 %	91,4 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	85,16 %	26,7 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (taux d'endettement)	29,43 %	56,7 %
Epargne brute / RRF (taux d'épargne brute)	8,94 %	